



### Edito

**S'impliquer dans la gestion de l'eau exige avant tout un grand esprit de solidarité.**

Fort de trente années de recul, notre territoire porte de multiples illustrations des bienfaits de la gestion globale de l'eau. De la reconquête de la qualité de l'eau à la satisfaction des usages en période d'étiage, la solidarité de tous les acteurs du bassin a permis un développement social et économique respectueux de l'environnement.

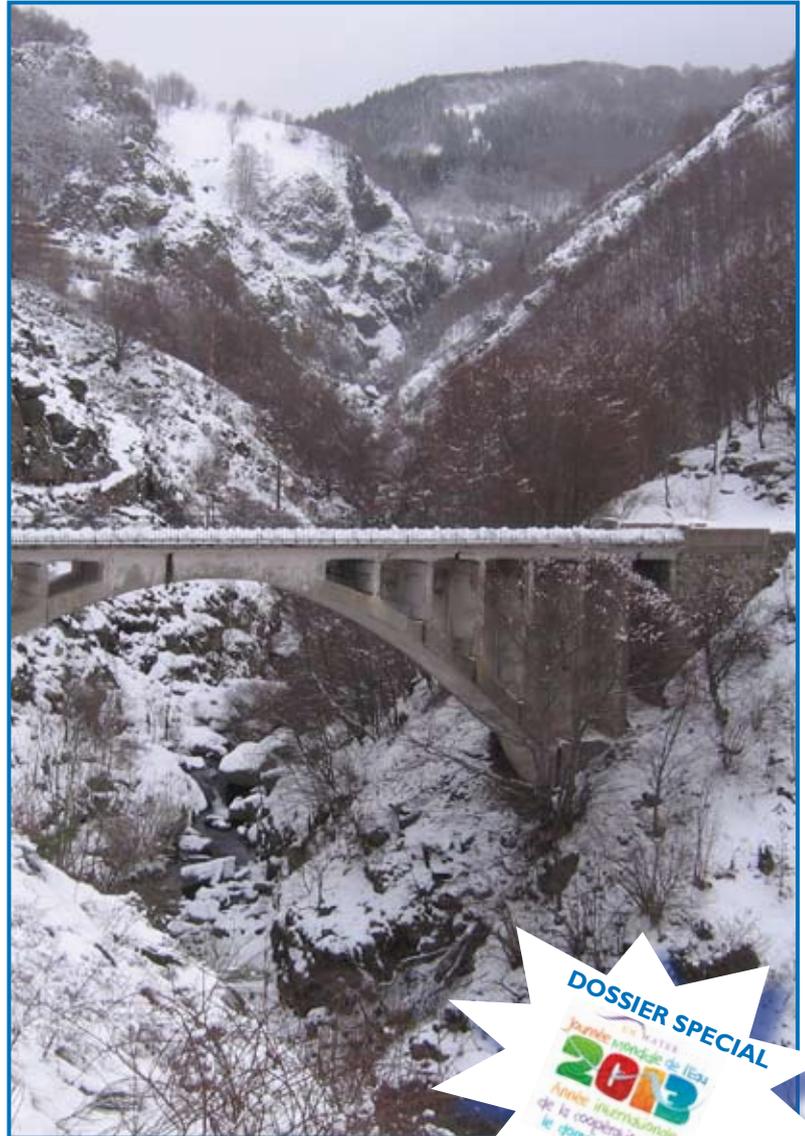
Notre bassin mobilise l'ensemble des outils collectifs disponibles actuellement pour gérer l'eau en concertation avec tous les acteurs. Les défis pour notre bassin, tels que le changement climatique ou l'évolution démographique, sont une opportunité pour aller encore plus loin. Car l'eau est une richesse naturelle essentielle de notre territoire et nous devons mettre en valeur ce patrimoine de manière durable.

Le vote du budget est l'occasion de saluer la solidarité des collectivités. Les choix pour 2013 permettront de maintenir un haut niveau d'ambition, à l'instar du lancement du projet "eau et santé". La prospective technique et financière pour 2014 et la stabilisation des contributions permettent d'avoir une meilleure visibilité dans un contexte difficile pour les finances publiques.

Enfin, en cette année mondiale de la coopération pour l'eau, je souhaite souligner l'enjeu de la solidarité transfrontalière. Tant l'actualité internationale que notre appartenance à une grande nation de coopération appellent à soutenir les populations qui rencontrent les pires difficultés avec la ressource en eau. Les quelques exemples cités dans ce bulletin illustrent l'éventail des possibilités en la matière pour nos collectivités.

Bonne lecture !

Pascal Bonnetain  
Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire



Vallée de la Bourge sous la neige (février 2013)

©Ardèche Claire

### Au sommaire



©DDT07

**p 2 :**  
Vote du budget 2013  
**p 3 :**  
Prévention des inondations : ateliers d'appui aux communes



©Fotolia

**p 4 et 5 :**  
« Eau et santé » : un nouveau projet pour le bassin versant



©P. Bonnetain

**p 6 et 7 :**  
Zoom sur : la coopération internationale dans le domaine de l'eau



©Ardèche Claire

**p 8 :**  
Les autres actualités en images



## Budget primitif 2013

Le jeudi 7 mars dernier, le Comité Syndical d'Ardèche Claire a adopté le budget 2013 à l'unanimité. Ce vote avait été précédé d'un Débat des Orientations Budgétaires le 10 janvier.

**Un budget global de 4 761 411€**  
dont 2 177 790€ de fonctionnement  
et 2 583 650€ d'investissement.

Globalement, le montant de contribution des communes et communautés de communes adhérentes diminue de 5% par rapport à l'exercice précédent. La contribution s'élève à 350 000€ pour les dépenses de fonctionnement. De plus, la mise en place d'une gestion financière pluriannuelle, permet de s'engager sur une stabilité de ces montants pour 2014.

La mutualisation au sein du Syndicat permet de mobiliser des financements complémentaires très importants : 76% des dépenses d'investissement et 70% des dépenses de fonctionnement sont couvertes par des subventions (Agence de l'Eau, Région Rhône-Alpes, Conseil Général 07, Europe, Etat, ...).

### Zoom sur : le financement de la mise en oeuvre du SAGE pour les années 2013-2014

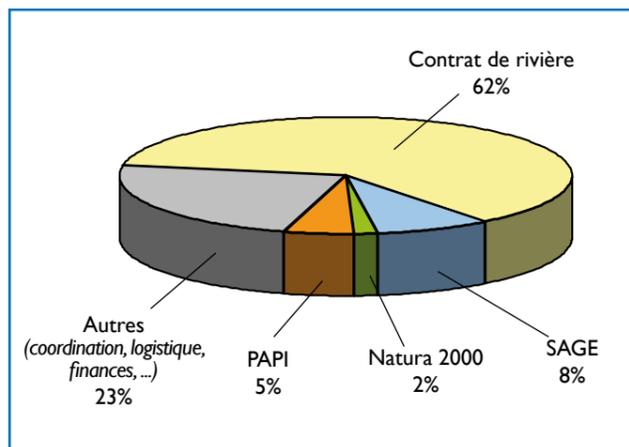
Depuis son approbation le 29 août 2012, le SAGE est entré dans sa phase de mise en oeuvre. La Commission Locale de l'Eau a défini un programme d'actions pour les années 2013-2014 :

- l'étude des ressources souterraines majeures,
- l'étude de définition du Schéma d'Aménagement et de Gestion du Risque Inondations,
- l'animation du SAGE,
- l'élaboration du tableau de bord du SAGE et du Système d'information des données sur l'eau,
- la communication du SAGE.

Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève à **1 006 022 € TTC** avec un accompagnement des partenaires financiers à hauteur de **87%**.

Le complément de financement, soit 110 003 €, sera apporté par les 158 communes du bassin versant, directement ou via les syndicats de rivière. Pour les communes adhérentes au Syndicat Mixte Ardèche Claire, cette dépense est intégrée à leur contribution globale au syndicat.

### Des priorités d'actions



Répartition des dépenses prévues en 2013 par opérations

En 2013, l'extension du territoire, l'augmentation des demandes d'appui technique des collectivités membres, la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre du Contrat de Rivière 2007-2014 pour ses deux dernières années, la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et du Programme d'Action de Prévention des Inondations du bassin (PAPI), ont guidé l'affectation des prévisions de dépenses, notamment la prévision de l'embauche d'un technicien de rivière supplémentaire pour une période initiale de 3 ans.

## Démarrage du dispositif d'appui aux communes pour l'élaboration des PCS

Cet appui opérationnel aux communes à risque d'inondation est une action prioritaire du Programme d'Action et de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Ardèche (PAPI).

Il s'agit, grâce à des ateliers organisés par le Syndicat Mixte Ardèche Claire et co-animés avec la DDT07, de permettre la mise en place des mesures de sauvegarde de la population nécessaires en cas d'inondation.



©Alain Royer - AnDiffusion

### Prévenir les risques, une priorité en territoire cévenol :

Les caractéristiques cévenoles des crues de nos rivières laissent peu de temps à la réflexion et peu de moyens pour empêcher l'eau de monter ou de dévaler les pentes. Les phénomènes pluvieux sont souvent très rapides et de très grande ampleur. Pour alerter les populations et préserver les infrastructures stratégiques, tout doit avoir été anticipé pour que chacun sache qui doit faire quoi et quand.

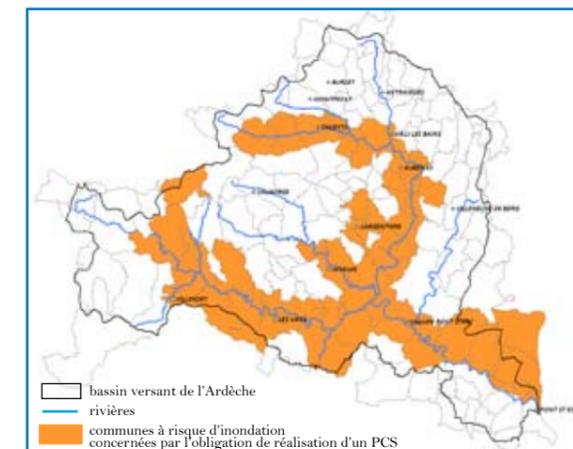
C'est à cela que servent les Plans Communaux de Sauvegarde. Ils analysent tous les risques naturels et technologiques présents sur une commune et prévoient l'information des habitants en fonction des seuils d'alerte, les accès à fermer, les points sensibles du réseau public à protéger, les lieux d'accueil en cas d'évacuation de population, ...

### Un tiers des communes du bassin versant sont concernées :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Son élaboration est obligatoire pour les communes couvertes par des Plans de Prévention des Risques Naturels (Plan de Prévention des Inondations, Plan de Prévention du risque minier, glissement de terrain, ...) ou par des Plans Particuliers d'Interventions.

Sur le bassin versant de l'Ardèche, qui compte 158 communes, un tiers ont l'obligation de formaliser ces éléments, et seule une minorité des Plans Communaux de Sauvegarde ont été réalisés !

Il s'agit donc cette année d'une priorité, notamment pour le Préfet de l'Ardèche.



Sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche, un tiers des communes ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde

### Une démarche collective pour accompagner les communes en mutualisant les moyens :

Dans le cadre du PAPI, un appui technique et méthodologique pour la réalisation en régie par les communes est proposé sur les 3 bassins des rivières Ardèche, Chassezac et Beaume.

La première série d'ateliers vient d'avoir lieu (réunions de travail du 12 au 15 février à Labégude, Berrias et Casteljaou, Sampzon puis Chauzon). Trois autres séries d'ateliers seront encore nécessaires pour mener à bien l'élaboration des documents.

**La prochaine session d'ateliers aura lieu du 15 au 18 avril.**

Avec cet accompagnement, à la fin de l'année 2013, chaque commune participante aura terminé son Plan Communal de Sauvegarde.



Atelier de Labégude (12 février 2013)

**OBJECTIFS**

L'excellence et la diversité de nos eaux sont une richesse de notre territoire.

Agir pour maintenir et garantir une qualité irréprochable des eaux du bassin versant de l'Ardèche, c'est garantir santé et bien-être aux habitants et aux touristes, toute l'année, pour aujourd'hui et pour l'avenir.



**GOVERNANCE**

La qualité de l'eau est l'affaire de tous.

Pour élaborer, financer et mettre en oeuvre un programme d'actions à la hauteur des ambitions de ce territoire, pour l'avenir, tous les porteurs de projets intéressés seront bienvenus.

A leurs côtés, des financements extérieurs seront mobilisés (Europe, Etat, Régions, Départements, ..).

**Une eau du robinet d'excellente qualité**

**Exemples d'actions :**

- mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable
- identification des aires d'alimentation de ressources en eau souterraines et sécurisation de ces aires (notamment via l'acquisition foncière ou des mesures de gestion avec les agriculteurs)
- démarches communales et auprès des jardiniers amateurs «zéro phyto»
- étude/enquête sur les nouveaux polluants
- communication et promotion des comportements vertueux



**Une eau de baignade d'excellente qualité**

**Exemples d'actions :**

- terminer la réalisation des profils de baignade et mettre en oeuvre les plans de gestion associés
  - terminer l'aménagement du réseau de plages publiques surveillées
- informer les usagers en temps réel via un portail Internet des baignades
  - obtenir le "pavillon bleu" sur toutes les plages du bassin versant



**Une eau d'excellente qualité dans les productions agro alimentaires**

**Exemples d'actions :**

- procédés ou pratiques permettant de réduire les intrants et les rejets dans le milieu, notamment démarche «zéro-phyto»
- éco-label (labellisation des produits et productions à faible impact)
- promotion des productions respectueuses de la qualité de l'eau



**Des eaux minérales et thermales d'excellente qualité**

**Exemples d'actions :**

- identification des aires d'alimentation de ressources en eau souterraines
- sécurisation de ces aires (exemple : maîtrise foncière, mesures de gestion avec les agriculteurs et les sylviculteurs)
- valorisation de ces eaux d'excellente qualité





## ZOOM SUR :

# La coopération internationale dans le domaine de l'eau



### Pourquoi agir pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du Sud

Les maladies hydriques : 9800 personnes en meurent chaque jour.

Dans le monde, en 2013, près de 780 millions de personnes boivent de l'eau insalubre et 2,5 milliards de personnes manquent d'installations sanitaires de base.

### La Loi Oudin-Santini, un levier d'action simple pour les collectivités

La Loi Oudin-Santini, adoptée en 2005, autorise les collectivités, syndicats et Agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% des recettes de leurs budgets eau et assainissement à des actions de solidarité internationale. Une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité suffit.

La loi Thiollière vient en complément et autorise les collectivités à utiliser leur budget général pour financer des projets de coopération internationale.

## L'Agence de l'eau : quel soutien aux collectivités pour ces projets ?

### Un soutien financier :

Dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 "Sauvons l'Eau", l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut apporter des subventions :

- jusqu' à 80% du coût des études préalables aux travaux
- jusqu' à 50% du coût des travaux.

**1 euro investi par les porteurs de projet = jusqu' à 5 euros mobilisés**

### Un accompagnement technique :

Des experts de l'Agence de l'Eau et de pS-Eau apportent leur savoir faire technique et institutionnel aux porteurs de projets.

### Pour quelles actions ?

- équipements d'assainissement et d'adduction en eau potable
- protection des ressources en eau
- formation, sensibilisation, transfert d'expertise
- souvent par des partenariats entre collectivités et ONG agissant sur le terrain.

Agence de l'Eau : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)  
contact : [martin.pignon@eaurmc.fr](mailto:martin.pignon@eaurmc.fr)

pS-Eau : [www.pseau.org](http://www.pseau.org)  
contact : [mouton@pseau.org](mailto:mouton@pseau.org)

## Témoignage : coopération Syndicat AEP de Barjac / commune du Bénin

### Alimenter en eau 1685 personnes

Le projet est porté par le Syndicat AEP de Barjac depuis 2011, avec l'aide de deux associations : Aquassistance et l'Association Européenne des rives de l'Etang de Berre.

Pour deux villages de la commune de Boukoumbé (Tchapéta et Koussoucoingou), il est prévu l'équipement d'un forage, de 4km de réseau, de 12 bornes fontaines et la construction d'un réservoir de 40m<sup>3</sup>. La protection de la ressource sur les zones de captage et de stockage a été intégrée, ainsi qu'une réflexion sur la gestion et la pérennisation du réseau.

Les travaux seront réalisés par une entreprise béninoise. Ils devraient commencer en avril 2013.

Le coût total du projet est estimé à un peu plus de 240 000€. Il va pouvoir se réaliser grâce aux aides des collectivités territoriales, des associations, des entreprises privées et de l'Agence de l'Eau, le plus gros financeur.



La commune de Boukoumbé participe techniquement et s'implique dans le projet (sur la photo : les différents partenaires, français et béninois, lors d'une mission en décembre 2012)

## Témoignage : coopération ville d'Aubenas / commune du Cameroun

### De l'eau pour stopper l'exode rural

Nzenglah, c'est un village de 800 habitants au Cameroun (commune de Dschang) soutenu par l'association sud ardéchoise Padevin qui œuvre au développement et plus particulièrement à l'amélioration de l'adduction d'eau. Le conseil municipal d'Aubenas a alloué à l'association en décembre 2011 une subvention d'un montant de 15 000 € dans le cadre de son budget de l'eau au titre des actions de coopération. La ville intervient aussi sur place en apportant un appui technique et en assurant la formation des agents locaux.



L'école de Nzenglah est désormais raccordée au réseau d'eau.

Nouvelle étape, Aubenas a instruit et porte un dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC d'un montant de 110 795 €.

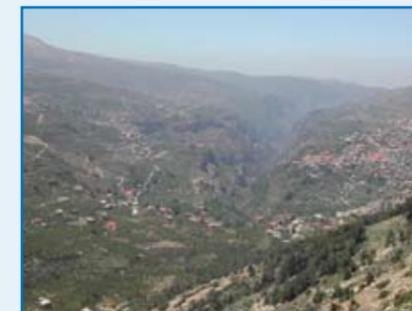
Objectif : par l'eau, améliorer la santé, les conditions de vie, faciliter l'implantation d'activités afin de renverser la courbe de l'exode rural.

### L'eau, un prérequis

"L'accès à l'eau a des conséquences plus larges, sur la scolarisation des enfants, les conditions de vie des femmes, l'activité économique... L'eau, c'est ce qu'il faut apporter en priorité, après les choses peuvent se construire autour." (Denis Duchamp, délégué à la coopération au Conseil Général de l'Ardèche - en coopération avec la communauté rurale des Agnam au Sénégal.)

## Exemple : coopération PNR des Pyrénées catalanes / municipalité de Bcharreh au Liban

### Appui à un contrat de rivière



Vallée de du fleuve Kadisha au niveau de Bcharreh (plateau des Cèdres - Nord Liban)

Cette démarche fait notamment suite à une prise de conscience de la part des acteurs libanais que l'assainissement est seulement un des volets des nécessaires mesures de protection et de valorisation de leurs ressources en eau.

Après une prise de contact, accompagnés de l'Agence de l'eau, les élus libanais et français ont convenus que les similitudes géographiques, climatiques et les activités liées aux ressources en eau, permettaient d'envisager des collaborations entre leurs deux territoires.

Le Parc des Pyrénées catalanes s'est engagé à appuyer les municipalités libanaise pour engager cette démarche de structuration en faisant appel à un opérateur extérieur qui aura la charge de l'organisation, l'animation et du suivi des phases successives.

## Biodiversité, coopération et développement

La biodiversité est d'une importance capitale à bien des égards. Elle est à la base de tout développement économique et social et offre de nombreux services pour la société.

De plus, la fonctionnalité des écosystèmes et la présence d'une large diversité de ressources sont absolument essentielles pour la subsistance d'un grand nombre d'individus dans les pays en développement, en particulier pour les populations pauvres des régions rurales (alimentation, capacités d'adaptation aux maladies ou à l'évolution des conditions du milieu, production d'eau potable, fertilité des sols, pollinisation des plantes cultivées, bois de feu, matériaux de construction, substances médicinales, ...).

C'est pourquoi, la coopération internationale a aussi pour vocation d'aider à conserver la biodiversité et les écosystèmes à l'échelle mondiale, pas seulement dans le but d'assurer la conservation des ressources naturelles, mais aussi pour préserver les bases d'existence des populations et garantir un développement économique et social.



L'huile de Neem, issue des graines de l'Argousier, arbre d'origine indienne, dont la substance active (Azadirachtine) est utilisée comme insecticide, fongicide et préventif pour le paludisme.

### Planification :

- Etude volume prélevable : validation suite au comité de pilotage réuni le 21 février 2013
- Projet "eau et agriculture" en partenariat avec la chambre d'agriculture : des rencontres sont prévues en mars-avril avec les irrigants pour envisager les évolutions de leurs pratiques.

#### Prochaines réunions :

4 avril 2013 : Commission InterSAGE - Comité de Rivière

11 avril 2013 : Commission Locale de l'Eau



©Ardèche Claire

Emmanuelle Girard  
En Service Civique Volontaire depuis le 16 janvier 2013, au service  
Planification, pour travailler sur la structuration des données

### Gestion des rivières :

- Profils de baignade : élaboration en cours pour une mise en application dès l'été 2013 sur les 14 sites déclarés de l'Ardèche et du Lignon.
- Fin des chantiers d'entretien de végétation 2012 : 46 chantiers réalisés, respect du calendrier et de l'enveloppe budgétaire prévisionnels
- Travaux de dépollution suite à une fuite de fuel lourd en berge de l'Ardèche à St Just d'Ardèche : démarrage fin mars 2013.

### Inondations : voir article en page 3



©Ardèche Claire

Commission travaux : visite des chantiers d'entretien  
de végétation (6 février 2013)

### Biodiversité :

- Projet LIFE+ Nature Sud Ardèche : rencontre des financeurs prévue le 5 avril 2013, dépôt du dossier fin juin 2013 pour un début de mise en oeuvre en septembre 2014
- Mise en place d'un pâturage sur les Gras de Lanas (secteur aérodrome) pour une gestion écologique et une viabilité économique des pratiques : convention de mise à disposition des terrains entre le SDEA (propriétaire) et Ardèche Claire en préparation.



Le prochain n°  
de votre  
Bulletin inf'eau  
sera entièrement  
réalisé par les  
élèves participants à  
notre projet :  
"l'eau et les rivières  
s'invitent dans les écoles  
primaires du bassin  
versant de l'Ardèche" !!!

### Les rendez - vous de l'eau



En 2013, le Syndicat Mixte Ardèche Claire sera  
partenaire de nombreux évènements sur l'eau :

- du 22 au 29 mars : **« Eau secours, notre bien commun s'évapore »**, festival de films développement durable organisé par la Communauté de Communes du Vinobre.
- le 6 avril : **« Découverte de la faune et de la flore liée au cours d'eau »**, randonnée dans la vallée de l'Ibie, organisée par le SGGA.
- du 3 au 5 mai : **« Mon Pays Ma Fête, au fil de l'eau »**, week-end découvertes nature et patrimoine organisé par le Pays de l'Ardèche Méridionale.
- du 24 au 26 mai : **« Château d'eau - Festival de la bande-dessinée »** organisé par la ville d'Aubenas.
- du 9 au 13 octobre : **« Fête de la science »** sur le thème de l'eau avec la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.



Rhône-Alpes



ardèche  
LE CONSEIL GÉNÉRAL



Syndicat Mixte Ardèche Claire  
Allée du Château - 07200 VOGÜE  
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22  
site : [www.ardeche-eau.fr](http://www.ardeche-eau.fr)